AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussignée, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 677-2 (Adopté le 8 juin 2022)

RÈGLEMENT 677-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 677 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi,

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 9e jour du mois de juin 2022.

Me Marie-Josée Russo

Greffière